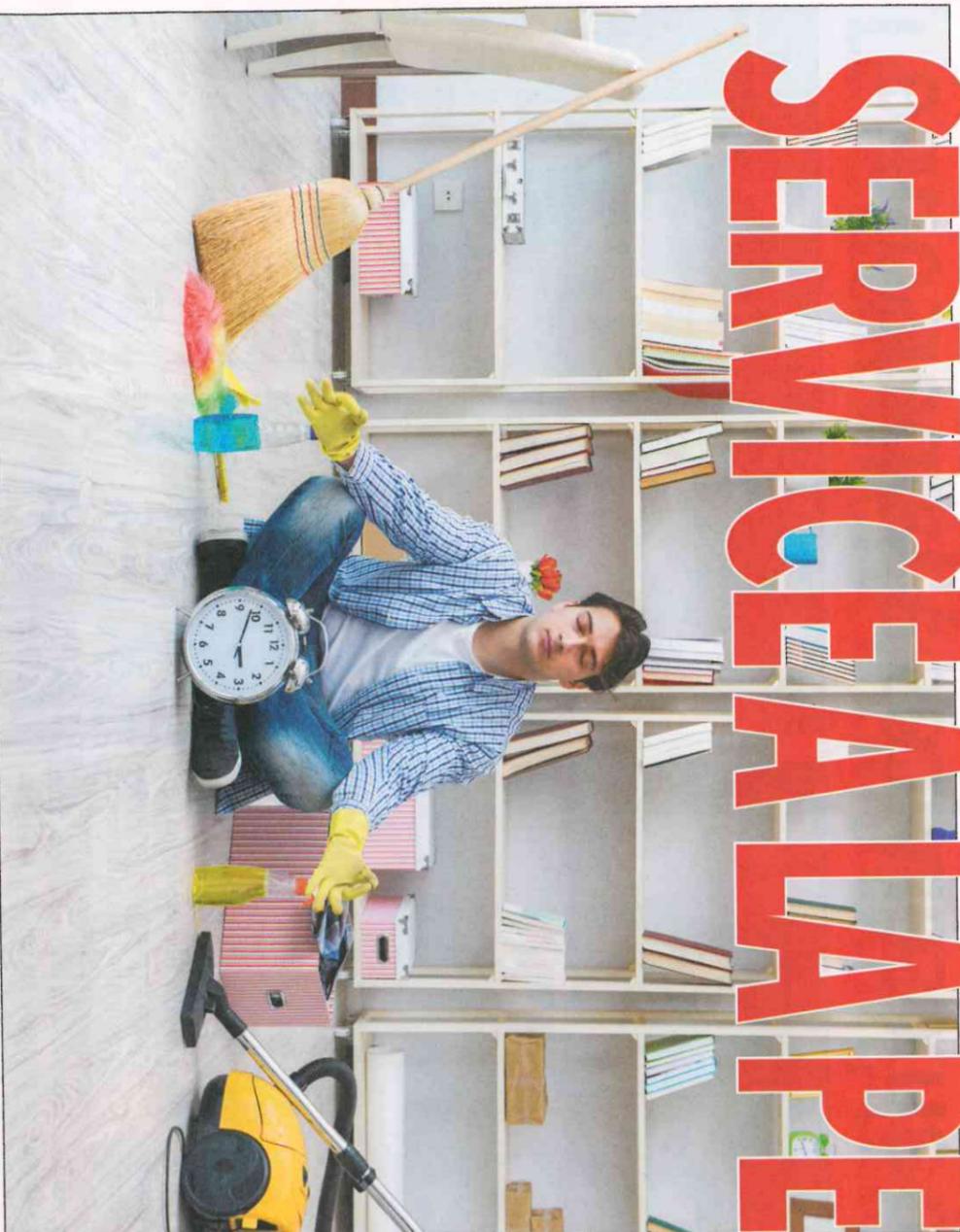


# SERVICE À LA PERSONNE

**Vie quotidienne. De l'aide au devoir au ménage en passant par les équipements d'habitation, le secteur propose toujours plus de services pour permettre autant une tranquillité de vie qu'un maintien de l'autonomie.**



## La Covid a marqué le secteur

**LA CRISE SANITAIRE**  
a clairement eu un impact sur nos modes de vie et sur la plupart des activités professionnelles et associatives. À plus d'un an de l'arrivée de la Covid-19 en France, les professionnels du secteur du service à la personne ont un peu de recul sur ces chamboulements. À Uzès, chez Airrelle, qui combine une structure associative intermédiaire et une structure entreprise de travail temporaire d'insertion, les effets ont été multiples. «Moi, je suis arrivée en janvier 2020, au moment où tout commençait à s'accélérer», confie Céline Dilhat, directrice.

### FONCTIONNEMENT ADAPTÉ

La première urgence a d'abord été d'organiser et d'adapter les

modes de travail. «Nous avons décidé de maintenir l'activité à l'agence en télétravail et par téléphone pour maintenir le lien. Cela nous a paru très important, que ce soit pour les personnes que nous accompagnons dans l'emploi comme pour les bénéficiaires de services qui peuvent être vulnérables». Puis, peu à peu, les activités externes comme l'entretien d'espaces verts a pu reprendre.

Les protocoles ont été établis avec bien sûr tous les gestes barrières et des mesures spécifiques à la profession, qu'Airrelle résumait sur des fiches d'accompagnement technique. «Cela pouvait être par exemple enlever ses chaussures lorsque l'on arrive dans un domicile, se laver les mains. Pour le client, il s'agissait de mettre les produits

d'entretien dans un bac à part pour ne pas avoir à toucher les placards...».

Pour le déconfinement, une commission a même été constituée, avec des bénévoles et des permanents d'Airrelle, pour préparer la reprise. «Même si nous avons diminué le nombre de personnes dans les agences, nous nous sommes équipés de plaques de plastique, de gel, mis en place un sens de circulation, etc.», détaille la directrice. Dès septembre 2020, tout le monde a aussi eu un téléphone et ordinateur portable, pour prévenir un éventuel confinement.

Mais la directrice s'en réjouit, «toutes nos équipes ont été impliquées, personne n'a lâché et cela vaut aussi pour les bénévoles».

Aujourd'hui, la vaccination est un nouvel enjeu pour le

secteur. «La majorité de nos salariés sont vaccinés, il s'agit de les protéger et de protéger les clients».

### ACTIVITÉ RÉDUITE

Pour autant, un ralentissement de l'activité a clairement été constaté. «Même si de nombreuses procédures étaient en place, nous avons senti que certaines personnes étaient réticentes pour accueillir quelqu'un chez eux... Nous avons vraiment repris un rythme normal en mai-juin cette année», explique Céline Dilhat.

### DES SÉQUELLES CONSTATÉES

Même si chacun a dû apprendre à vivre avec la crise sanitaire, les professionnels ont pu constater des conséquences de cette période inédite. «Côté insertion, il y a eu beaucoup de remise en question. Des gens qui se sont retrouvés en détresse et à qui il a fallu redonner confiance et les soutenir pour se recentrer dans leur parcours à l'emploi». Mais la directrice a aussi relevé des choses positives : «Certains ont pris de nouvelles décisions pour leur vie comme une réorientation professionnelle. Ils sont alors sortis naturellement de l'accompagnement proposé». Un nouveau départ peut émerger d'une période compliquée...

MATHILDE ROUX



Partez tranquille et confiez votre maison et vos animaux à une professionnelle

-50% en crédit d'impôt

Nathalie Dury - 06 82 52 25 62



Philippe Huguet  
Vincent Saramito  
Agents généraux d'assurance

### L'ASSUREUR DE PROXIMITÉ

Toutes assurances (particuliers et entreprises)  
Téléassistance - Complémentaire santé

Placements financiers / Banque

Hôtel des cordeliers - Parking Cluzel - 30700 UZÈS

04 66 22 10 72 - Fax : 04 66 22 61 64

agence.huguetaramito@axa.fr

### L'enjeu de la vaccination

Axe essentiel développé par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, la vaccination a démarré en décembre 2020, selon un calendrier précis.

Le déploiement de la vaccination s'est fait progressivement avec une priorité aux publics les plus vulnérables et les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie. Les personnes âgées, qui composent une large partie du public concerné par les services à la personne, ont été parmi les premiers visés, d'abord en établissements de santé en décembre 2020, puis par tranches d'âge dès mars 2021. Dès le 6 février 2021, la vaccination a été ouverte à l'ensemble des professionnels de santé et du secteur médico-social, aux aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables et aux pompiers.

Une autre étape a été franchie lorsque la vaccination est devenue obligatoire pour plusieurs professions à partir du 15 septembre 2021. Sont concernés, entre autres, tous les personnels des établissements de santé, des centres et maisons de santé mais aussi les aides à domicile intervenant auprès de personnes touchant l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) ou la PCH (Prestation de compensation du handicap), dans le cadre de services à domicile ou en tant que salariés des particuliers employeurs.

